

Vols et saccage à Mancioux

Quand la notion de respect n'a plus de sens, quel avenir pour la vie communautaire ?



Scandalisée par la stupidité et la méchanceté de quelques vandales, la mairie "mène l'enquête"



Article à lire
en page 6

Le mot du Maire

Dans le bulletin précédent, j'avais précisé que nous espérons qu'en 2015, deux à trois anciens dossiers se clôtureraient. C'est fait pour le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) autour du site ANTARGAZ, qui a été approuvé le 22 Mai.

Nous avons aussi choisi le cabinet d'études qui nous aidera dans le projet d'urbanisation du centre du village, et l'entreprise qui est chargée du remplacement du toit de la Mairie.

Nous adaptons ces travaux aux financements qui deviennent difficiles à obtenir.

Malgré ces difficultés croissantes, à Mancieux nous n'avons pas augmenté les impôts ni réduit les subventions aux associations. Frédéric Lavaille, Maire du Frechet et tous ses colistiers non plus. Ils ont octroyé une subvention à l'école de Mancieux pour participer aux déplacements scolaires des enfants, merci à eux !

La seule augmentation que nous aurons à subir est celle des ordures ménagères. Vous recevrez avec la facture une explication de cette hausse des tarifs qui échappe complètement aux compétences de la Communauté des Communes.

Je profite de ce bulletin pour indiquer que le nouveau siège de la Communauté des Communes est achevé, et que le coût de cet aménagement a été considérablement diminué par une participation importante et de qualité des employés.

Nous sommes toujours motivés pour maintenir dans notre village une qualité de vie agréable, même si elle est altérée par l'incivilité de ceux qui ont saccagé le potager des enfants de l'école et volé les fleurs sur la place de la Mairie. Généralement pénètrent dans les jardins ceux qui ont la main verte, mais là ils ont fait main basse sur les plantations réalisées par les enfants le jour même.

La coupe de bois est achevée, n'oubliez pas de vous inscrire si vous êtes intéressés par ce bois de chauffage, car nous ferons les attributions rapidement à la fin du débardage.

C'est à proximité de cette coupe qu'a eu lieu l'an dernier la soirée des étoiles. Nous envisageons cette année de proposer courant août un baptême de l'air en montgolfière. Si cette animation vous intéresse, veuillez-vous inscrire à la Mairie rapidement pour savoir si nous avons suffisamment de participants pour l'organiser.

Avant de nous envoyer dans les airs, je vous souhaite de bonnes vacances.

Henri Goizet

L'agence de l'eau



Les redevances perçues par l'agence de l'eau représentent environ 20% du montant de votre facture d'eau.

Pourquoi ?

Ces redevances sont en fait des recettes fiscales environnementales (loi du 30 décembre 2006).

La majeure partie est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies, syndicats d'eau...). Ainsi chaque habitant contribue à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement.

Comment ça fonctionne ?

Cela part d'un postulat logique : Tous ceux qui utilisent l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité. On paye en fonction de sa consommation. Avec cette redevance, les habitants s'acquittent de la redevance de pollution (aussi bien pour l'assainissement collectif qu'individuel). Ceux qui sont

raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Une autre redevance, de prélèvement est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau. Les autres usagers paient également des redevances propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...). Tout cela est collecté pour le compte de l'agence de l'eau à un taux fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Qui paye combien de redevance au final ?

Au final, en ce qui concerne les redevances perçues par l'agence de l'eau en 2014, on a :

3.4% de redevance de pollution payées à hauteur de 3.3% par les industriels et les activités économiques, et de 0.1% par les éleveurs. Près de 13% de redevance payée par les collectivités, 0.6% pour la protection du milieu aquatique (pêcheurs), 8.3% pour le prélèvement sur la ressource en eau (irrigants). On est également pas loin de 4.7% de redevance de pollution diffuse (distributeurs de produits phytosanitaires) et enfin, 69.9% de pollution domestique, payée par les abonnés.

L'agence de l'eau recherche une meilleure efficacité environne-

mentale en privilégiant l'action préventive. En aidant les projets pour les milieux aquatiques et en mobilisant les acteurs et la cohérence des actions sur le territoire de l'eau. Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions et à protéger les ressources en eaux et les milieux aquatiques. Par exemple, 14 nouvelles stations d'épurations ont vu le jour permettant de traiter les rejets de 167 000 habitants. 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées. 2700Km de cours d'eau ont été restaurés, 92 ouvrages ont été équipés pour assurer la continuité écologique. On a vu 280 opérations concernant des entreprises dont les rejets pouvaient dégrader les cours d'eau. 23 millions d'euros d'aide attribués en faveurs des collectivités rurales. 100% des lieux de baignade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions et on a vu naître 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui couvrent maintenant 70% du bassin. En contribuant chacun à ces redevances, chaque citoyen fait son devoir en faveur de l'environnement et de la force écologique de l'agence des eaux, en adoptant l'esprit : "Un petit geste pour ma planète".

Le mot du père...

Saint-Jacques le majeur 25 juillet est ton patron.

N'empêche qu'une fois de plus, quand il s'est agi de fixer la date de la fête locale de notre village, les comités des fêtes ont subi cet inexorable esprit de changement. Celui-ci a fait beaucoup de ravages sur le terrain des traditions, et ce pour des raisons souvent futiles et toujours hors sujet.

Pourtant chacun de nous devrait savoir qu'un saint-patron ne se célèbre jamais avant sa date et que seul le dimanche est le jour de la semaine qui doit faire référence.

J'ai confiance en l'avenir pour que les Manciousains se retrouvent pour célébrer Saint-Jacques l'immuable dimanche qui ne peut être situé qu'entre les 25 et 31 juillet, c'est-à-dire le dernier du mois de juillet. Les pétanqueurs, les majorettes, et autres représentations, pourront se produire le 24 et même antérieurement si le trésorier du comité est nanti et généreux.

Le lundi de la fête nous amène parfois au mois d'août.

Attention thermidor bat son plein, les boissons rafraîchissantes pour les petits et les boissons à glaçons pour les grands s'invitent à la fête.

Je ne refermerai pas ce paragraphe sans rappeler que depuis longtemps nos voisins et amis Auzaciens célébraient leur fête locale le dimanche précédant la fête de Mancieux. Ces deux villages ont entretenu de longue date des relations amicales. Dans un premier temps par le Football, ensuite par la chasse ou le bon sens de Monsieur Haguet dans les années 1980 et plus tard de notre ami Laurent Fauré, a permis aux chasseurs de bénéficier d'un superbe massif forestier pour la chasse au sanglier.

J'ai hâte de livrer une petite idée qui trotte dans ma tête depuis longtemps. Une semaine seulement sépare les fêtes de nos deux villages. En ce début des vacances d'été, pour clore la fête d'Auzas en annonçant celle de Mancieux, je verrai bien meubler cette semaine par un apéritif concert, un repas champêtre, un concours de pétanque et de pêche, festivités qui sublimeraient cette magnifique vallée de la Noue, en entretenant un relationnel entre les villages.

Si ceci reste un rêve, ce sera le mien.

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

PERMANENCES pour le Canton de BAGNERES DE LUCHON

Patrice RIVAL De 9h à 12h	Mairie de BAGNERES DE LUCHON	Mercredi 27 mai 2015
	Mairie de BARBAZAN	Mercredi 3 juin 2015
	Mairie de MARIGNAC	Mercredi 10 juin 2015
Roseline ARTIGUES De 9h à 12h	Communauté de Communes ASPET	Mercredi 20 mai 2015
	Mairie de ST MARTORY	Mercredi 3 juin 2015
	Communauté de Communes MANE	Mardi 9 juin 2015
	Communauté de Communes ASPET	Mercredi 17 juin 2015

1^{er} tour : 22 mars

Inscrits : 342

Votants : 182

Blancs : 8 / Nuls : 3 / Exprimés : 171

BORDONADA/RETTIG : 26

ARTIGUES/RIVALS : 48

CHIMENTI/SOURD : 43

MIQUEL/SUBERCAZE : 10

MOUNIC /GIMENEZ : 44

2^{ème} tour : 29 mars

Inscrits : 342

Votants : 187

Blancs : 21

Nuls : 5

Exprimés : 161

CHIMENTI/SOURD : 53

ARTIGUES/RIVALS : 108

Financez vos économies d'énergie avec l'Eco-chèque logement Midi-Pyrénées !

De 1000 à 1 500 € d'aides sur le montant de vos travaux.

L'objectif est d'attribuer 3 300 éco-chèque par an, la Région a modifié ses critères d'intervention :

- les plafonds de ressources des particuliers sont augmentés significativement,
- le montant des éco-chèques passe à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants),
- le dispositif est simplifié puisque sont désormais éligibles tous travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%.
- Plus avantageux pour le particulier, il lui évite de faire l'avance de trésorerie, la valeur de l'éco-chèque venant en déduction du montant total (TTC) de la facture et la Région se chargeant de rembourser les professionnels affilié au dispositif.

0 800 33 50 31

APPEL GRATUIT A PARTIR D'UN POSTE FIXE

www.travaux-energie.midipyrenees.fr

Vols et saccages à Mancieux

La municipalité a souhaité créer un potager gourmand pour les enfants de l'école du village. A la fois ludique et instructive, cette généreuse idée, aurait permis aux petits comme aux grands, d'entretenir cet espace où devaient se côtoyer potimarron, courgettes rondes, multiples variétés de tomates atypiques comme la Noire de Crimée ou bien la tomate cerise jaune en forme de poire, salades, radis etc....

Malheureusement dans la nuit qui a suivi l'aménagement de ce mini-potager, des individus



mal intentionnés ont vandalisé cet espace. Inutile de vous préciser le désarroi et l'écœurement de Romain le lendemain matin en allant arroser. S'offre à lui un spectacle de désolation : jeunes plants piétinés, pieds de tomates cassés ou tout simplement disparus, en un mot un acharnement gratuit envers qui ...

Par ailleurs voilà que simultanément, certaines personnes pensent que les fleurs à Mancieux sont gratuites et en libre-service. En effet, la même nuit, des fleurs dans les jardinières du parking de la mairie ont été dérobées ainsi que des pots de géraniums et d'arbustes, pesants « un âne mort ». L'habitante de la rue qui s'ap-

plique chaque année a fleurir son devant de porte (ce dont profite tout le village) est sous le choc. Le vol s'est effectué sous sa fenêtre, 2 nuits en 5 jours seulement !

Ceci nous rappelle l'amer souvenir des vols de suspensions au lavoir et des jardinières au monument aux morts les années précédentes.

Nous déplorons ces comportements antisociaux et condamnons fermement ces agissements qui vont à l'encontre de la solidarité des



villageois avec la commune pour le fleurissement du village. Si dans certaine commune, l'association "embellissement du village" a prouvé sa belle efficacité, Mancieux devra-t-elle supporter la présence d'un groupe antisocial de "délinquants pour le saccage du village" ?...

Nous espérons vivement que "ces erreurs comportementales" feront l'objet de réflexions mûres qui permettront d'éviter une intervention de la police en cas de récidive.

Manciousains, soyez vigilants !...

Méditons cette expression:

« qui vole un œuf vole un bœuf »....

Les sorties de l'école

Sortie au Pihourc Jeudi 9 Avril

Nous sommes arrivés en bus. Nous sommes rentrés dans le centre de tri, puis nous sommes allés dans une salle où une dame nous a posé des questions sur le tri : nous savons maintenant trier les différents déchets. Nous avons visité l'intérieur des lieux: la salle de pré tri, le tri des bouteilles en plastique dont certaines étaient encore pleines. Les bouteilles sont triées par couleur : transparentes ou foncées ou pas transparentes. Ensuite, nous avons visité la salle de tri. Nous avons vu un tapis roulant aimanté pour trier les déchets en ferraille puis nous avons vu des cubes de déchets. Ensuite, avec le bus, nous sommes allés près d'un lac pour manger. Toujours au même endroit, nous avons fait sport. Puis nous avons repris le bus pour aller à la décharge à ciel ouvert. Nous avons marché sur des poubelles enterrées. Une dame nous a expliqué comment ils faisaient pour gérer la décharge :

- 1 ils vident les déchets dans la décharge
- 2 ils écrasent les déchets
- 3 une fois le casier de déchets rempli ils le recouvrent de terre.

Le casier est constitué de 50 centimètres de gravier, de

deux bâches, de déchets, et de terre. Ils ont rempli un casier de déchets en 19 ans. Ils devront arrêter d'enterrer des déchets dans 12 ans. Ensuite, nous sommes allés voir du compost. Dans ce compost, ils y mettent que des déchets verts. Des gens peuvent venir acheter leur terreau.

Nous remercions Frédéric Lavaille pour cette magnifique journée où nous avons appris tant de choses ! Maintenant, à nous de les mettre en œuvre avec nos parents à la maison.



Musée d'Aurignac

Le mardi 12 mai 2015, nous avons fait une sortie au musée d'Aurignac. Le sujet a été l'aurignacien. Nous avons fait une balade en forêt, nous avons cherché des objets et répondu à des questions sur l'aurignacien tout en marchant sur le chemin de l'abri. Nous avons visité l'abri et ses alentours. Juste après nous avons visité le musée. Nous y avons vu des os, des dents, des pierres... Nous avons fait une pein-

ture avec de l'ocre. Nous avons regardé des vidéos : comment fabriquer des objets (flûtes, sagaie...).

L'animatrice nous a expliqué que l'aurignacien était le premier homo sapiens qui a vécu 35 000 ans avant J.C. Elle nous a aussi dit que l'aurignacien aimait bien manger le renard. Il y a des animaux qui on su s'adapter au réchauffement climatique (rhinocéros, rapaces, ours ...) et d'autres non (mammouths ...).

Nous avons bien aimé cette sortie : il y avait plein de choses qui nous ont plu. La balade en forêt était super.

Les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) sont aussi allés au musée d'Aurignac découvrir la préhistoire le mardi 5 mai.

Le 11 mai, la classe de maternelle est partie visiter le parc des loups d'Orlu.

Le mardi 26 mai, toute l'école a profité de la sortie à la cité de l'espace qu'a offert l'association scolaire et la municipalité aux élèves. On a écouté un conte pour les petits, appris comment reconnaître le moment de la journée grâce aux ombres et les élèves de cycle 3 ont sauvé la Terre d'une collision avec une météorite lors d'un atelier. Nous remercions aussi pour cette belle sortie Luc Verstiggel qui nous a conduits.

Les élèves de l'école

Augmentation de la taxe des ordures ménagères

Madame Rivière, Vice-Présidente de la Commission du Conseil Communautaire, rappelle que le compte administratif 2014 avait un déficit de 15 763.00€. Ce déficit découle de la forte augmentation des tarifs du Sivom de Clarac (ceux-ci n'ayant été votés qu'en juillet 2014). La redevance 2014 n'avait pas pu tenir compte de cette augmentation.

En 2015, il y a eu de nouveau une augmentation des tarifs du Sivom (traitement des ordures ménagères et du tri).

Ces augmentations sont principalement dues :

à la forte diminution du tonnage des ordures ménagères (les Hautes-Pyrénées ne pourront plus être collectées).

A la baisse des subventions du Conseil Général pour la voirie.

A l'impact de la station d'épuration (+7€12 par m³).

Le Centre de tri ayant dix ans, le matériel doit être réparé entraînant une forte augmentation du budget entretien.

Pour équilibrer le budget, il faudrait augmenter la redevance de 17%, aussi il est proposé d'étaler sur deux ans cette augmentation, 10% en 2015 et au minimum 7% en 2016.

CATEGORIES	TARIFS 2014	TARIFS 2015
1 personne	150 €	165 €
2 personnes	159 €	175 €
3 à 4 personnes	220 €	242 €
5 personnes et plus	259 €	285 €
Résidence Secondaire ou Gîte loué moins de 6 mois consécutifs	140 €	154 €
Café - Hôtel - Restaurant 1 passage par semaine	523 €	575 €
Café - Hôtel - Restaurant 2 passages par semaine*	584 €	642 €
Café - Hôtel - Restaurant 1 passage par semaine avec domicile dans l'enceinte de l'établissement	620 €	682 €
Café - Hôtel - Restaurant 2 passages par semaine* avec domicile dans l'enceinte de l'établissement	681 €	749 €
Grande surface	1066 €	1173 €
Cuisine centrale	2585 €	2844 €
Maison de Retraite de Beauchalot	2585 €	2844 €
Maison de Retraite de Saint-Martory	2585 €	2844 €
Commerce/entreprise 1 passage par semaine	262 €	288 €
Commerce/entreprise 2 passages par semaine*	370 €	407 €
Commerce/entreprise 1 passage par semaine avec domicile dans l'enceinte de l'établissement	358 €	394 €
Commerce/entreprise 2 passages par semaine* avec domicile dans l'enceinte de l'établissement	467 €	514 €

SPORTING CLUB MANCIOUSAIN



Cinq mois viennent de passer et l'année 2015 s'annonce encore comme un grand cru pour la pétanque de Mancieux.

En effet, le début d'année a permis aux joueurs de se retrouver autour d'un repas et d'accueillir les nouveaux licenciés qui viennent grossir le club. Oui, nous enregistrons une hausse de 20%, ce qui veut dire que le travail fait par chacun des bénévoles porte ses fruits.

Pendant les quatre premiers mois de l'année, les joueurs du SCM ont bravé la pluie, le froid et même parfois la neige pour participer à tous les championnats et passer plusieurs fois près de la qualification. Un petit clin d'œil à nos vétérans qui sont passés près de se qualifier pour la Ligue Midi Pyrénées.

Ensuite, le dimanche 19 avril s'est déroulé notre traditionnel Challenge du Souvenir ; un temps plus qu'exécrable le matin qui annonçait une mauvaise journée et finalement une belle éclaircie l'après midi qui a permis à 95 doublettes de s'affronter pour remporter le trophée. C'est la première fois que tous les départements de Midi Pyrénées étaient représentés, et même d'ailleurs puisque l'un des finalistes était du Vaucluse.

Ce concours est devenu maintenant une référence dans la région. Pourquoi ?

Parce que depuis plus de 25 ans, les bénévoles du club font un travail considérable pour en arriver à cette reconnaissance.

Parce que tous les joueurs qui viennent trouvent le cadre de Mancieux agréable et à ce titre nous remercions la municipalité d'avoir créé ces espaces et bien sûr tous les Mancieuxains qui laissent disponibles les places du village le temps d'un week end.

Parce que tout simplement le SCM est encore reconnu comme un club joyeux rempli de gens consciencieux, travailleurs et amusants qui savent accueillir leurs hôtes afin qu'ils passent une grande journée amicale.

Pour finir, la saison continue pour le Sporting en espérant que le temps s'embellisse un peu. Toutes personnes désirant adhérer à notre sport sont les bienvenus.

Le prochain concours officiel aura lieu le samedi 29 août.



Le président du SCM

ROUJAS Sylvain



« 38 contrôles
positifs sur 1000 »

La période est propice à la tonte des pelouses : il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisina-



Compte rendu de la réunion annuelle de la communauté de brigades de Salies du Salat

SEANCE TENUE PAR LE COMMANDANT CALMETTE DE ST GAUDENS ET LE LIEUTENANT MATHIEU

Communauté de brigade regroupant les ex cantons (Salies - St Martory et Aspet) soient :

56 communes
18.000 habitants
550 km² de superficie

21 personnels réguliers soient 10 agents par jour avec un travail effectif de 9h48

41 % à la surveillance générale (prévention, sécurité...)
23 % à la police judiciaire
7 % à la rédaction de procès verbaux
1 % à la sécurité routière
28 % à la préparation physique et opérationnelle (usage des armes, formation...)

1) **LA DELINQUANCE**

Depuis 2013, la brigade a augmenté sa prévention de proximité afin de faire chuter le taux de délinquance ce qui se traduit par :

moins 6 % de vols de véhicules
moins 9 % de cambriolages
moins de consommation de stupéfiants

Bilan année 2014 :

Sur 596 crimes et délits

217 ont été résolus / 106 faits commis en banlieue toulousaine

Ces faits ont engendré 159 interpellations. En majorité, ces délits sont commis sur les grands axes routiers principalement.

Dynamique pour 2015 :

Continuer à faire baisser ces chiffres avec 40 % du temps de travail en patrouille tout simplement pour un effet dissuasif.

Donnée la plus sensible : lutte contre les cambriolages (atteinte aux biens en général)

2) **LA SECURITE ROUTIERE**

Représente 1,3 % de l'activité
Infractions les plus graves :

Alcool / stupéfiants / téléphone / excès de vitesse

En 2014, sur 1.000 contrôles d'alcoolémie 38 ont été positifs
Les 2 causes d'accidents majeurs dans le Comminges sont l'alcool et la vitesse.

Horaires d'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage :

(tondeuses, débroussaileuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies,...)

· les jours ouvrables
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

· les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

· les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

La fête locale

Tout d'abord, nous vous remercions pour votre implication massive à nos diverses manifestations. Dans le même esprit de bonne humeur et de convivialité, nous vous informons de notre programme estival. Le 20 juin, à partir de 19h30, fête de la musique avec son repas animé par le groupe SONG DAY et sa douzaine de chanteurs de tout âge. Le programme de cette soirée ainsi que le bulletin d'inscription vous seront distribués rapidement. Nous vous attendons nombreux !



La fête locale, revenant désormais à sa date d'antan, pour la St Jacques, se déroulera donc du 24 au 27 juillet. Au programme : concours de pétanque, jeux inter-villages, feu d'artifice, Bandas, disco-mobiles et orchestres, et cette année, le parc sera enfin occupé par divers manèges.

Nous passerons à partir de début juillet chez vous pour la traditionnelle quête et profiterons de cette occasion pour vous distribuer le programme détaillé de cette fête. En espérant vous retrouver nombreux !

LES BORDS DE ROUTE DES REFUGES NATURELS

Les bords de routes départementales sont des zones où se développe une multitude de plantes communes ou protégées et sont aussi des lieux d'habitat, de reproduction et des sources de nourriture pour de nombreuses espèces d'insectes, mollusques et petits mammifères. Les accotements sont de véritables **corridors biologiques** qui relient les milieux naturels entre eux et facilitent ainsi le déplacement des êtres vivants.

Le fauchage intensif cause des dégâts irréversibles et la mort de nombreux animaux, notamment les jeunes encore vulnérables.

Le **fauchage raisonné** n'est pas une absence d'entretien mais un entretien mieux adapté qui permet de concilier les enjeux de sécurité des usagers et de

préserver la biodiversité locale. Au delà de ces aspects environnementaux, il s'avère également que ces nouvelles pratiques induisent des économies substantielles (réduction d'usure des outils de coupe, de la consommation de carburant, etc...) et une utilisation maîtrisée du désherbage chimique.

FAUCHAGE TARDIF



ZONE REFUGE

Afin d'améliorer cette politique de fauchage raisonné et toujours en vue de réaliser

des économies, le Conseil Départemental souhaite tester un modèle de fauchage différent. La première période de fauche est prévue du **18 mai au 8 juin 2015** sur l'ensemble du réseau routier comprenant les pôles d'Aurignac, Revel et Auterive et la deuxième période du **12 octobre à fin janvier 2016**.

Ces dates sont données à titre indicatif et dépendront de la pousse de la végétation. Il est à noter que des interventions sécuritaires ont commencé fin avril et seront renouvelées entre les deux périodes de fauche

pour la sécurité des usagers (fauchage des carrefours et virages...).

Carnets

L'équipe municipale présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux amis de :

M. Yves QUIOT décédé le 4 février 2015

M. James MORICE décédé le 30 mars 2015

Mme Eliane PUJOL décédée le 27 avril 2015

L'équipe municipale présente ses félicitations aux parents de :

Maëlys EL BECHIR-FLORENT née le 21 janvier 2015

Elohim LEGRAND né le 17 mars 2015

Réponses des anaphrases du numéro précédent :

Sont-ils vraiment obligés de à chaque fois qu'ils font ?

(Le mot : AEILLPR) / Réponse : PIAILLER et RIPAILLE

Dans la région, les ne pullulent plus : elles ont été quand les marais ont été

(Le mot : ACEEHSS) / Réponse : ECHASSES, CHASSEES et ASSECHES

Le de son étant cassé, il est resté au lit et a ensuite dû courir comme un pour arriver à l'heure au travail.

(Le mot : EEILRV) / Réponse : LEVIER, REVEIL et LIEVRE

Elle m'a trop pour que je l'aie déjà

(Le mot : BEEILOU) / Réponse : EBLOUIE, OUBLIEE

Il cette information de manière

(Le mot : AEIMMORS) / MEMORISA, SOMMAIRE

NOUVELLES ENIGMES ...

Le compte est bon ... tout le monde connaît.

Ici, on peut toujours trouver le nombre cible, pour cela on ne peut utiliser qu'une seule fois les autres nombres (mais on n'est pas obligé de tous les utiliser), les opérations autorisées sont :

+ / - / x / :

Exemple :

Vous devez trouver 54 avec : 3 / 5 / 1 / 1 / 13

Réponse :
 $5 - 1 = 4$
 $4 \times 13 = 52$
 $3 - 1 = 2$
 $52 + 2 = 54$ *Le compte est bon !*



Et maintenant, à vous de jouer !

Vous devez trouver 47 avec : 3 / 5 / 3 / 12 / 3

Vous devez trouver 61 avec : 1 / 5 / 4 / 10 / 14

Vous devez trouver 35 avec : 1 / 5 / 6 / 9 / 2

Vous devez trouver 63 avec : 2 / 5 / 2 / 5 / 10

Vous devez trouver 51 avec : 3 / 6 / 1 / 11 / 7